

# Samedi 7 mars 2015

## MANIFESTATION NATIONALE



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### TOUTES ET TOUS À BERNE !

- pour de véritables contrôles de l'égalité salariale
- contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans

Montrons notre détermination en participant toutes et tous à la manifestation nationale : rassemblement à **13h30** à Schützenmatte, arrivée sur la Place fédérale.

Train **gratuit** depuis Genève

Rendez-vous à **10h00**

à la Place des XXII Cantons

Départ: **10h39** voie 6



Manifestation appelée par les syndicats, des partis et des organisations de défense des intérêts des femmes: [www.7mars2015.ch](http://www.7mars2015.ch)

# STOP AUX DISCRIMINATIONS SALARIALES

L'égalité salariale entre femmes et hommes n'est toujours pas atteinte en Suisse. **Les femmes gagnent encore près de 20% de moins que les hommes.** Une grande partie de cet écart de s'explique pas objectivement. **Chaque année, elles perdent ainsi 7,7 milliards de francs seulement parce qu'elles sont des femmes.** Cet argent manque aux femmes, aux budgets des familles et aux rentes lors de la retraite. De plus, la grande majorité des emplois à bas salaire sont occupés par les femmes. Pour combattre les discriminations salariales, les mesures légales minimalistes envisagées par le Conseil fédéral ne suffiront pas. Les femmes veulent des contrôles efficaces et des sanctions des entreprises.

## POUR DE VÉRITABLES CONTRÔLES DES ENTREPRISES

L'inscription de l'égalité salariale dans la Constitution en 1981 et l'adoption de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes en 1995 n'ont pas suffi. **Les employeurs s'en moquent !** Dans un contexte d'opacité presque totale sur la politique salariale des entreprises, **les inégalités salariales ne régressent plus.** Le faible nombre de procédure devant les tribunaux ne permet pas d'inverser la tendance. Ces procédures sont longues et complexes, ce qui dissuade les femmes d'y avoir recours. Or le projet de loi prévu pour la mi-2015 prévoit d'obliger les employeurs, qui occupent 55 personnes

ou plus, à procéder à intervalles réguliers à une analyse des salaires dont l'exécution devra être contrôlée par des tiers. Le résultat sera mentionné dans le rapport annuel, mais les employeurs ne seront pas tenus de publier l'ampleur de l'éventuel écart salarial entre hommes et femmes ! Et si, en cas de discriminations constatées, ils ne font rien pour les éliminer, les employées devront, comme c'est le cas aujourd'hui, réclamer l'égalité salariale devant les tribunaux. **Les petites et moyennes entreprises échapperont à l'obligation d'analyse des salaires sous l'angle de l'égalité** alors qu'elles représentent une grande majorité des entreprises du pays !

## ASSEZ DES CONSTATS, IL FAUT MAINTENANT AGIR

La manifestation du 7 mars 2015 réclamera une amélioration de ce projet timoré. **Les femmes réclament l'instauration rapide d'une autorité de contrôles, dotée de compétences d'investigation et d'intervention dans les entreprises.** Cette autorité publique (ou tripartite) doit effectuer des contrôles efficaces et réguliers de toutes les entreprises, petites ou grandes, privées comme du publiques. En cas de constat de salaires discriminatoires, les femmes concernées doivent être informées et pouvoir compter sur une adaptation automatique de leur salaire et sur le paiement des différences salariales. **Les entreprises qui n'appliquent pas la loi doivent être sanctionnées.**

# NON À LA RETRAITE À 65 ANS POUR LES FEMMES NON À CETTE RÉFORME

Les bas salaires, les interruptions de carrière pour s'occuper des enfants, le travail à temps partiel et les discriminations salariales pénalisent les femmes dans leur droit à une retraite décente. **Leurs rentes AVS sont trop basses et 28% des femmes « actives » ne disposent d'aucune prévoyance professionnelle.** Si l'on tient compte des femmes sans activité professionnelle, une femme sur deux n'a pas de 2ème pilier. Vous avez dit égalité ?

Le conseiller fédéral Alain Berset a présenté un paquet global sur les retraites, appelé « **Réforme de la prévoyance vieillesse 2020** », qui **provoquera 1,5 milliard d'économies sur le dos des femmes !**

Ce projet est totalement inacceptable, car il prévoit :

- **l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans.** Elles devraient travailler un an de plus sans que cela permette une amélioration de leur rente. C'est un premier pas caché, sous prétexte d'égalité, en vue d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans pour toutes et tous.
- la suppression des rentes de veuves pour les femmes sans enfant à charge.
- la réduction du taux de conversion de 6,8% à 6%, ce qui provoquera un abaissement des rentes du 2e pilier.
- une hausse de 1,5% de TVA, taxe antisociale qui pénalise les salaires modestes en plombant encore davantage leur pouvoir d'achat. Or les femmes disposent aujourd'hui des

revenus les plus faibles.

- de soumettre au 2e pilier les salaires dès 14'000 francs par an, ce qui est présenté comme une mesure favorable aux femmes qui travaillent majoritairement à temps partiel et perçoivent les plus bas salaires. Mais elles devront payer des cotisations élevées pour des rentes finalement modestes.

## RENOYONS LE PAQUET BERSET À SON EXPÉDITEUR !

Les syndicats veulent au contraire renforcer l'AVS par leur initiative AVSplus, qui est basée sur le principe de la solidarité. Elle permettrait d'augmenter les rentes d'environ 200 francs des personnes vivant seules et de 305 francs les rentes des personnes mariées. Toutes et tous à Berne le 7 mars, car les chambres qui débattront prochainement de ce paquet doivent entendre notre détermination à combattre cette réforme. **Ne battons pas en retraite, battons-nous pour nos retraites !**

## LES FINANCES DE L'AVS SONT SAINES

**Pour justifier ces mesures, le Conseil fédéral prétend que les finances de l'AVS sont en danger. C'est une ritournelle ancienne, qui a toujours été démentie par les faits. En 1997, il annonçait un déficit de 15 mia. pour 2010, alors que cette année-là, l'AVS a clôturé avec un bénéfice de 2 milliards !**

- **70% des emplois à bas salaires sont occupés par des femmes (moins de 4000 francs par mois).**
- **Le partage inéquitable des tâches éducatives, domestiques et de soins cantonne les femmes dans les formes les plus précaires d'emploi (sur appel, temporaires, CDD).**
- **4000 c'est le nombre de places en crèche manquantes à Genève.**

## **Discriminations salariales en chiffres :**

### **677 francs**

c'est l'économie faite sur le dos des femmes chaque mois

### **8000 francs**

c'est le manque à gagner par année pour les femmes et la famille

### **380000 francs**

c'est le manque à gagner durant une vie professionnelle

### **7,7 mia. francs**

c'est le manque à gagner annuel des femmes dans notre pays

## **LES DISCRIMINATIONS FAITES AUX FEMMES VOUS INDIGNENT ?**

## **VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX ACTIONS SYNDICALES ?**

### **REJOIGNEZ LE SIT**

#### **► Commission femmes**

sit@sit-syndicat.ch

#### **► Caisse de chômage**

par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

au guichet lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00

#### **► Permanences syndicales**

Sans rendez-vous pour une information, selon les horaires disponibles sur [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

#### **► Réception téléphonique**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h00)